

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDEEES 1144-G** Subvention et convention avec l'association Fairplaylist (11e).

**Mme Antoinette GUHL, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant total de 15.000 euros à l'association Fairplaylist ;

Sur le rapport présenté par Mme Antoinette GUHL, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer avec l'association Fairplaylist (n° Simpa 18738), Maison des associations, 8, rue du Général Renault (11e) une convention, dont le texte est joint en annexe.

Article 2 : La subvention sera imputée à la rubrique 911, chapitre 65, nature 6574, ligne DF55009, du budget de fonctionnement 2014 du Département de Paris, sous réserve de la décision de financement.